

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018/226

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 19 novembre 2018

OBJET :

**Approbation de la
modification des statuts
de la Communauté de
Communes Carnelle Pays
de France**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Madame Betty HUYLEBROECK, Madame Pascale BACQUEVILLE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Madame Evelyne POIGNON pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

EXCUSÉ(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Madame Martine GHENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE

ABSENT(S) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

oooooooo

Monsieur le Maire informe :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Carnelle Pays de France n° 2018-98 du 17 octobre 2018 adoptant la modification de ses statuts ;

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification pour se prononcer sur ces nouveaux statuts ;

Le conseil municipal ;

Après avoir pris connaissance des modifications entraînant la révision des statuts de la CCCPF ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité :

- 3 abstentions (Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Georges SCHMITT) :

ADOpte les statuts de la Communauté de communes Carnelle Pays de France, tels que présentés et joints en annexe ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 26 novembre 2018

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la CCCPF ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,